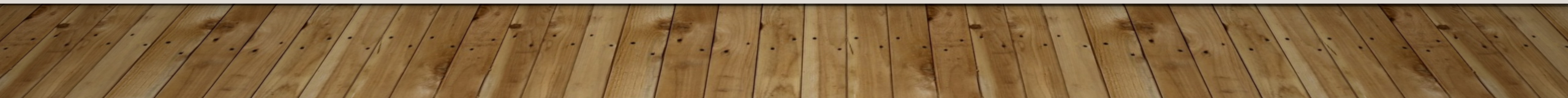




CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS (CHAM)

RÉUNION DE RENTRÉE | 11-09-2023

COLLÈGE LÉONARD DE VINCI CHASSIEU



UN CADRE OFFICIEL PRESCRIT

- Les collégiens motivés et aptes pour une pratique sportive renforcée et approfondie et désireux de poursuivre un cursus scolaire normal ont la possibilité d'intégrer une section sportive scolaire. La sélection des élèves s'effectue sur dossier scolaire et sportif.
- Pour créer ou reconduire une section sportive scolaire, l'établissement doit conclure un **partenariat avec la fédération française du sport pratiqué**. Activités sportives et éducatives : sections sportives scolaires
[circulaire n°2011-099 du 29 septembre 2011](#)

-
- **Les classes à horaires aménagés sont des dispositifs spécifiques construits en partenariat avec des institutions culturelles.** Ces dispositifs prennent appui sur une équipe motivée et volontaire constituée autour d'un projet pédagogique global. Ils sont intégrés au projet d'école ou au projet d'établissement.

- Classes à horaires aménagés pour les enseignements artistiques renforcés destinés aux élèves des écoles et des collèges

Arrêté du 31 juillet 2002 (JO du 8-8-2002 ; BO n°31 du 29-8-2002)

MODALITÉS D'ADMISSION ET CONSÉQUENCES

- Seulement 4 conventions sportives : badminton, escalade, gymnastique, natation et aucune autre. **Ce chiffre n'ira pas au-delà ;**
- Une convention avec le conservatoire ;
- 5 grimpeurs, 5 badistes, 5 gymnastes, 5 nageurs, 5 musiciens. **Aucune autre entrée de prévue ;**
- Mixité et parité visée ;
- Les places vacantes sont destinées aux élèves lambda qui seront positionnés lors de la constitution des classes (principe d'équité). **Aucune demande exceptionnelle pour accéder à ses places ne sera recevable.**
- Avant l'entrée en 6^{ème} , les partenaires se retrouvent pour une commission de validation des admissions ;
- **Importance d'être en club avant la 6^{ème} ;**
- Engagement pour 4 ans ;
- Impossibilité de cumuler les options : bilangue, latin, grec, etc...

UN DISPOSITIF PARTENARIAL



Le collège : direction, intendance, vie scolaire, enseignants EPS.

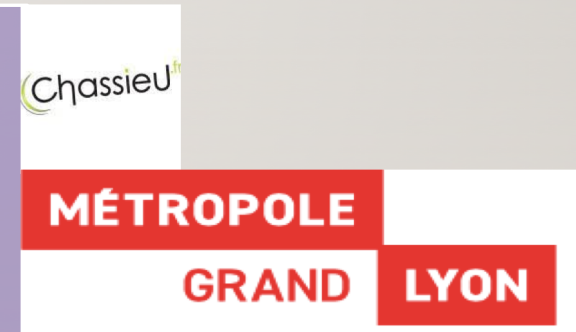


Le rectorat : accord des IAIPREPS.

4 clubs uniquement et le conservatoire :
- Badminton, escalade, natation, gymnastique.



La municipalité de la ville et la métropole de Lyon.



LES DROITS DES ÉLÈVES

- Les élèves de la CHAM finissent les cours à 15h24 les mardi, jeudi et vendredi afin de pouvoir pratiquer (3 jours maximum) ;
- Les élèves de la CHAM sont suivis scolairement : un professeur principal EPS dans la mesure du possible ;
- Les élèves de la CHAM sont suivis sportivement par les éducateurs sportifs ;
- De la présence et des concertations entre tous les partenaires ;
- Un lien fort avec les familles (co-éducation)

LES DEVOIRS DES ÉLÈVES

- Être rigoureux scolairement et sportivement ;
- Être exemplaires en cours et hors cours, au collège et hors du collège ;
- Adhérer obligatoirement à l'AS du collège pour les sportifs et représenter le collège lors des compétitions ;
- S'investir dans la vie de l'EPS, de l'AS, du collège.

L'APPUI DES FAMILLES

- Accompagner les enfants
- Véhiculer un discours positif : l'école c'est bien
- Véhiculer un discours éducatif : l'adulte, quel qu'il soit, est le référent à qui on doit du respect
- Véhiculer un discours co-éducatif : ton enseignant, ton entraîneur, ont autorité et on lui doit le respect

SECTION SPORTIVE SCOLAIRE BADMINTON

Référent : Mme POZZOBON

Partenaire sportif : Chassieu badminton club.
Educateur sportif : Etienne LE BAS.

Ouverture de la section sportive
scolaire : septembre 2018.

3 heures de pratique hebdomadaire.

Evènements marquants :

- Participation aux championnats de France UNSS excellence 2019 (Mme CROVILLE) ;
- Vice champions départementaux UNSS excellence 2023 ;
- JO et JC de niveau départemental ;
- 5 étoiles sur 5 par l'inspection d'académie 2021, 2022, ...



OPTION ESCALADE

Référent : M.CHEVRET

Partenaire sportif : Chassieu
aventure escalade ;
Educateurs sportifs : Maxime
CONSTANT

Ouverture de l'option escalade
: septembre 2020 ;

2 heures de pratique
hebdomadaire.

Evènements marquants :
- Champions départementaux
sport partagé 2023
- 2nd du championnat
départemental UNSS 2023 ;
- 3^{ème} du championnat
académique sport partagé UNSS
2023 ;
- 5^{ème} du championnat
académique sport partagé UNSS
2023 ;



SECTION SPORTIVE SCOLAIRE GYMNASTIQUE

Référent : M.LABONDE

Partenaire sportif : GLM
Chassieu/Lyon Educateurs
sportifs :

Ouverture de la section
sportive scolaire
gymnastique: septembre
2022.

12 heures de pratique
hebdomadaire

Perspectives : - participation
aux différents.

- Filles : vice championnes
départementales et 3^{ème} aux
académiques

- Garçons : champions
départementaux,
académiques, France.



SECTION SPORTIVE SCOLAIRE NATATION

Référent : M.BOLLIAND

Partenaire sportif :
Chassieu natation
Educateurs sportifs :

Demande d'ouverture
de la section sportive
scolaire natation
septembre 2022 pour
une ouverture
septembre 2023.

6 heures de pratique
hebdomadaire.

Acquisition officiel du
statut de section sportive
scolaire.

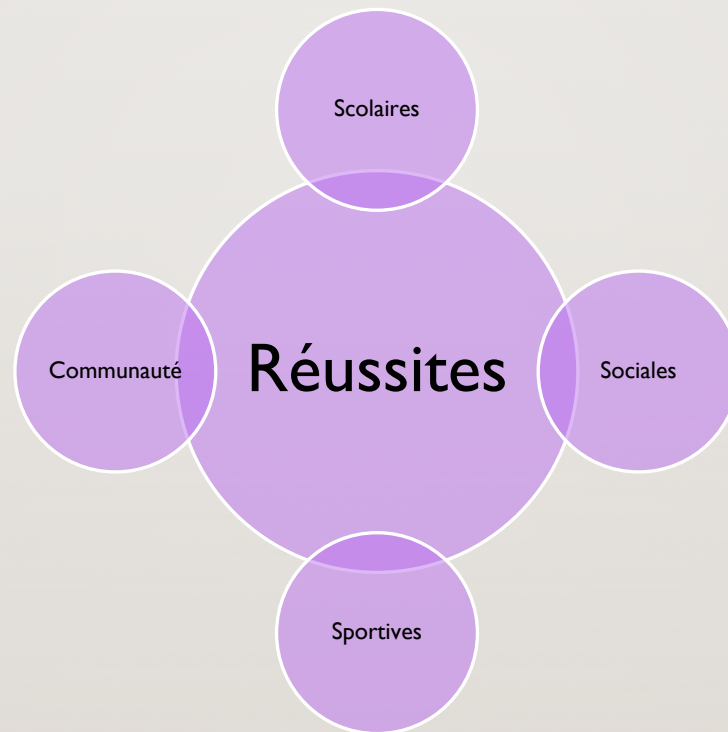


UNE CHAM SI FORTE ET SI FRAGILE A LA FOIS

- Des partenariats nombreux et forts ;
 - Une des vitrines du collège,
 - Une CHAM par niveau au collège ;
- Mixité et parité ; projets sportifs/compétitifs et scolaires ;
- Des CHAM ouvertes à des élèves affiliés en club ;

- Impossibilité d'aller au-delà des 5 conventions existantes ;
 - Des élèves qui s'engagent à une attitude exemplaire ;
 - Nous n'envisageons pas d'autres CHAM ;
 - Ne jamais rompre avec ces états d'équilibre ;
- Lors de la constitution des classes, les enseignants use de cette classe comme outil pédagogique ;

UNE CHAM SI FORTE AVEC DES RÉUSSITES



UNE CHAM QUI POURRAIT ÊTRE AFFAIBLIE

- En juin, après le comité de pilotage, nous recevons un courrier d'un Maire pour appuyer la candidature d'un élève en gymnastique... Quid de la démarche et quid des propos tenus ;
- Notre secrétaire de direction de trop nombreuses fois sollicitée pour connaître le résultat d'une demande hors délai. Demande qui n'entrait pas dans le projet CHAM, qui était simplement de confort ;
- Nombre de demandes hors cadre.
- ... etc...

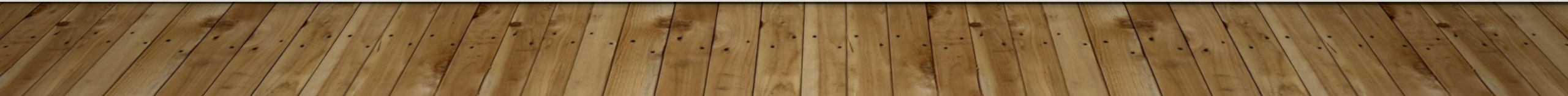
ET ALORS ? QUELLES PERSPECTIVES ?

- Le contrat est clair :

Les attentes et les moyens accordés sont nombreux : académie, IAIPREPS, métropole, collège, etc...

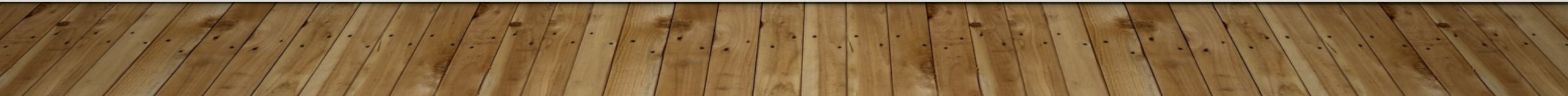
Si à l'issue de l'année scolaire les CHAM n'ont pas permis de faire communauté avec des élèves, des familles, une institution qui œuvrent dans le même sens alors les CHAM fermeront leurs portes.

Idem si nous avons des demandes de confort, des demandes méprisantes, des demandes de rendez vous inutiles qui feraient perdre du temps à notre direction, etc...



ON SE LE DIT UNE FOIS ENCORE

- Avec ces CHAM on tente une école, celle des valeurs : RESPECT, EGALITE, FRATERNITE. Ce ne sont pas que des mots mais des actes.
- Nos CHAM ne seront jamais associées à l'élitisme, au mépris, à la condescendance, au déni.
- Avec ces CHAM nous souhaitons une véritable co-éducation parents/enfants/enseignant. Mon enfant, son, bulletins, ses notes, etc... c'est important. Mais passer du je au nous c'est primordial. Alors ce soir, cette réunion ce sont des valeurs en acte.
- Les CHAM c'est aussi la modestie. Il y a d'autres dispositifs au collège tout autant valorisant et à valoriser. Ne pas être en CHAM n'est pas un échec, c'est simplement une rencontre qui ne s'est pas faites pour X raison.



DES QUESTIONS ?

- La direction du collège Vinci, M.DAOUJJI Principal et Mme CAPOLONGO Principale adjointe ;
- L'équipe EPS du collège Vinci Mme POZZOBON, M.BOLLIAND, M.LABONDE, M.CHEVRET ;
- Les clubs de badminton, d'escalade, de gymnastique, de natation et le conservatoire de Chassieu ;
- La municipalité de Chassieu
- Le rectorat
- La métropole du Grand Lyon

- Merci pour votre attention

